

Dans ce numéro

1. Éditorial
Une personne, quelle personne ? Entre lanceur d'alerte et robot
And in English
A Person, what Person? Between whistle blower and Robot
2. Publications récentes
3. En ligne – Online
4. Actualités du mois de mars 2017
5. Quoi de nouveau en éthique en France ?
6. 5^e éd. des Trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique
7. Retenez dès à présent
8. Appel à contributions
9. Offre de recrutement post-doctorant
10. L'AAMES
11. Soutenir l'éthique
12. Divers

Editorial

Une personne, quelle personne ? Entre lanceur d'alerte et robot



La législation actuelle dessine de « nouvelles » figures, celle d'un lanceur d'alerte strictement encadré... et celle d'un robot en passe d'être une « personne électronique ».

Très attendue, la loi Sapin II du 9 décembre 2016¹ a enfin mis en place un statut global pour les lanceurs d'alerte tout en maintenant² ou ajoutant³ des exceptions. Désormais « *un lanceur d'alerte est une personne physique qui révèle ou signale, de*

manière désintéressée et de bonne foi, un crime ou un délit, une violation grave et manifeste d'un engagement international (...) de la loi ou du règlement, ou une menace ou un préjudice graves pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance. »

La personne morale tout comme le journaliste ne répondent pas à cette définition. Le lanceur d'alerte doit être désintéressé... D'où une nouvelle création, celle d'« aiseur » prévue à titre expérimental dans la loi de finances pour 2017⁴. Ne bénéficiant pas du statut de lanceur d'alerte figurent les nouveaux informateurs du fisc qui seront indemnisés sous réserve qu'ils dénoncent des cas suffisamment importants de grande fraude internationale passant par les paradis fiscaux. Et voilà comment répondre à des scandales tels que Swissleaks, Luxleaks et Panama Papers...

Pour être protégé, le lanceur d'alerte loi Sapin II ne doit pas révéler de faits couverts par le secret de la défense nationale, le secret médical ou le secret des relations entre un avocat et son client et il doit aussi respecter une progression dans l'alerte avec différents canaux sauf cas de danger grave et imminent ou en présence d'un risque de dommages irréversibles. Il saisit son supérieur hiérarchique, son employeur ou un référent spécialement désigné. En l'absence de diligences de ce dernier à vérifier, dans un délai raisonnable, la recevabilité du signalement, celui-ci est adressé à l'autorité judiciaire, à l'autorité administrative ou aux ordres professionnels. En dernier ressort, à défaut de traitement par l'un de ces organismes dans un délai de trois mois, le signalement peut être rendu public. Si l'employeur vérifie dans un délai raisonnable la recevabilité du

¹ Loi n° 2016-1691 du 9 déc. 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, JORF n°0287 du 10 déc. 2016

² Art. L.1132-3-3 du code du travail et art. 6 ter A de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dite loi Le Pors

³ En matière bancaire et financière, concernant les militaires

⁴ Loi n° 2016-1917 du 29 déc. 2016 de finances pour 2017

signalement... mais n'estime pas aller au-delà, que se passe-t-il ?

Et de quelle protection s'agit-il ? Cela concerne les représailles exercées par l'employeur, (discrimination, sanction, licenciement...) mais aucune aide financière pour faire face à la mise à l'index, à la difficulté à retrouver un emploi ou encore aux frais de justice... Il s'agit aussi d'une protection pénale avec un nouveau délit d'entrave et une action contre la diffamation. Que recouvre finalement ce lanceur d'alerte « nouvelle mouture » ?

Et comment envisager le statut des robots ? La Commission juridique du Parlement européen a présenté un projet le 31 mai 2016¹ estimant qu'il devenait « *impérieux de trancher la question fondamentale de l'octroi ou non aux robots d'une personnalité juridique* » et proposant que les robots soient classés en tant que « *personnes électroniques* »².

Et il proposait un registre pour les robots autonomes intelligents pour s'assurer qu'ils soient légalement responsables. Le rapport³ du 27 janvier 2017 de la députée européenne Mady Delvaux adopté par le Parlement le 16 février⁴ souligne la nécessité d'établir une définition commune : « *Considérant qu'en fin de compte, l'autonomie des robots pose la question de leur nature à la lumière des catégories juridiques existantes ou de la nécessité de créer une nouvelle catégorie dotée de ses propres caractéristiques et effets spécifiques* ». Et il maintient l'idée de « *la création, à terme, d'une personnalité juridique spécifique aux robots, pour qu'au moins les robots autonomes les plus sophistiqués puissent être considérés comme des personnes électroniques responsables, tenues de réparer tout dommage causé à un tiers; il serait envisageable de conférer la personnalité électronique à tout robot qui prend des décisions autonomes ou qui interagit de manière indépendante avec des tiers* »⁵.

Et demain ? Si le lanceur d'alerte, décrié par les uns et acclamé par les autres était ce robot lui aussi décrié par les uns et acclamé par les autres ? Ce robot qui devrait suivre les lois d'Azimov⁶ et qui nous dirait peut-être de ne pas perdre notre humanité en chemin...

Jacqueline Bouton, Faculté de droit, Université de Strasbourg

And in English

A Person, what Person? Between whistle blower and Robot

The current legislation in France designates "new" legal frameworks; that of a whistleblower in the strict sense ... and that of a robot on the verge of becoming an "electronic person". The long-awaited Sapin law II of December 9, 2016⁷, has finally put in place a global status for whistleblowers while maintaining⁸ or adding⁹ some exceptions. Henceforth "a whistleblower is a physical person who reveals or discloses, in a disinterested and bona fide manner, a crime or offense, a serious and manifest violation of an international obligation (...) enshrined in the law or regulation, or a serious threat or prejudice to public interest, of which one has personal knowledge". The legal person as well as the journalist do not meet this definition. The whistleblower must be disinterested

¹ 2015/2103(INL) 31.5.2016 PROJET DE RAPPORT contenant des recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique (2015/2103(INL)) Commission des affaires juridiques Rapporteuse: Mady Delvaux (Initiative – article 46 du règlement)

² Point 31. f) de ce projet de rapport

³ Contenant des recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique (2015/2103(INL))

⁴ Résolution du Parlement européen du 16 février 2017 contenant des recommandations à la Commission concernant des règles de droit civil sur la robotique (2015/2103(INL))

⁵ Le Point 31. f) de ce projet de rapport a été repris au point 59. F) de la Résolution.

⁶ Principes généraux. Point T de la Résolution préc.

⁷ Law n.2016-1691 of Dec. 09 2016, relative to transparency, and the fight against corruption and the modernisation of economic activity, JORF n°0287 of Dec. 10, 2016.

⁸ Art. L.1132-3-3 of the labour code and Art 6 ter A of the law n°83-634 of July 1983 relative to the rights and obligations of public functionaries called Le Pors Law.

⁹ In financial and banking matters, relating to the military.

... Hence a new creation, that of the "adviser" provided for experimentally in the finance law proposed for 2017¹. Not benefiting from the status of whistleblowers are new tax-evasion informants who will be compensated provided they denounce sufficiently large cases of great international fraud done through tax havens. So, here is how to respond to such scandals as Swissleaks, Luxleaks and Panama Papers ...

In order to be protected, the Sapin II whistleblower must not disclose any facts classified as secrets in the interest of national security and defense, medical confidentiality or the secrecy of the relations between a lawyer and his client and he must also respect some progression in the revelation using different channels, except in cases of serious and imminent danger or in the presence of a risk of irreversible damage. He reports to his hierarchical superior, his employer or a specially appointed reference person. In the absence of the latter's diligence to verify, within a reasonable period of time, the admissibility of the alert, it shall be addressed to the judicial authority, the administrative authority or the Professional Associations. As a last resort, in the absence of treatment by one of these bodies within three months, the report may be made public. If the employer checks the admissibility of the alert within a reasonable period of time ... but does not consider going beyond that, what happens and what kind of protection is there? There is protection concerning reprisals by the employer (discrimination, punishment, dismissal, etc.), but no financial assistance to cope with the problems of re-employment, the difficulty of finding a new job or legal fees. Such protection is also a form of penal protection with a new offense of obstruction and an action against defamation. What does this "new grind" whistleblower law ultimately cover?

In addition, how do we consider the status of robots? The European Parliament's Legal Committee presented a draft on May 31, 2016², stating that it was "imperative to decide the fundamental question of whether or not to grant robots legal personality" and proposing that robots be classified as "Electronic persons".³ In addition, it proposed a registry for intelligent autonomous robots to make sure they were legally responsible. The report⁴ of January 27, 2017 by MEP Mady Delvaux, adopted by Parliament on February⁵ 16, stresses the need to establish a common definition: "Considering that, in the end, the autonomy of robots raises the question of their nature in the light of existing legal categories or the need to create a new category with its own specific characteristics and effects". He also maintains the idea of "the creation, in the long run, of a robot-specific juridical personality, so that at least the most sophisticated autonomous robots can be considered as responsible electronic persons, who have to repair any damage caused to a third party; in this wise, it would be conceivable to confer electronic personality to any robot that makes autonomous decisions or that interacts independently with third parties."⁶

What if tomorrow, the whistleblower, criticized by some and cheered by others, were this robot who is also decried by some and acclaimed by others? This robot that will have to abide by the laws of Azimov⁷ and who would perhaps tell us not to lose our humanity as we go along ...

Jacqueline Bouton, Faculty of law, University of Strasbourg

Translation by Michael Erohubie

¹ Law n°2016-1917 of Dec., 29, 2016 relative to finances for 2017.

² 2015/2013 (INL) 31/05/2016 Report project containing the recommendations to the Commission concerning the rules of civil law relative to Robots (2015/2103(INL)) Commission of legal affairs, Reporter : Mady Delvaux (Initiative – article 46 of the regulation).

³ Point 31.ff of the Report Project.

⁴ Containing the recommendations of the Commission concerning the regulations of civil law relative to Robots (2015/2103(INL)).

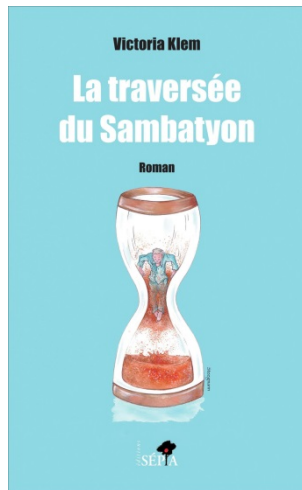
⁵ European Parliament Resolution of February 16, 2017 containing the recommendations to the Commission.

⁶ The point number 31 of this report project was repeated in point 59.ff of the resolution.

⁷ General principles. Point T of the previous resolution.

Publications récentes

Victoria Klem, *La traversée du Sambatyon*, Roman, Sépia, Octobre 2016, 182 pages



Ce roman retrace l'accompagnement jusqu'à ses obsèques d'un homme dont on ne connaît pas l'âge mais dont on apprend progressivement qu'il est le grand-père, pilier de la famille et en phase terminale d'un cancer des os, particulièrement douloureux. Il s'agit donc ici d'aborder la question de la « fin de vie » et de sa limitation, à travers le regard d'une famille. La narratrice, une des petites filles, évoque la dernière semaine de vie de son grand-père à l'hôpital, mais entouré des siens, sa femme, sa fille et ses trois petits-enfants qui forment, jusqu'au bout autour de lui, un maillage de vie protecteur, pour le mourant mais aussi pour ceux qui restent : la parole circule entre les personnes présentes qui n'hésitent pas, au-delà de leur détresse, à (tenter de) parler avec le mourant, à évoquer leurs souvenirs, leurs différences, et finalement à aborder les questions très

triviales de la vie. Chacun, à sa manière, va vivre la question de l'accompagnement jusqu'à la mort de cet homme : en référence aux progrès mais aussi aux limites de la médecine, à la loi concernant les personnes en fin de vie et ce qu'elle permet c'est à dire non de donner la mort mais de mourir dans le calme de douleurs apaisées, à l'histoire de celui qui meurt et aux liens affectifs tissés au cours de la vie avec lui, à ses propres références spirituelles, à ses capacités créatrices comme autant de forces de vie et de respect de la dignité humaine du mourant, que ce soit dans les soins, le maintien de rites religieux, les souvenirs, la présence, voir même l'écriture de poèmes qui permettent de dire à tous les sentiments pudiques qui assaillent chacun... Finalement, c'est bien de chacun de nous que la narratrice parle. La force de ce livre est également de montrer que la loi Leonetti, en contradiction ou non avec la Loi juive (ou toute autre religion), a beau baliser la chemin, il n'en reste pas moins que nous restons dans le désarroi, voir démunis face à la séparation et à la mort et surtout, face à notre responsabilité d'accepter de contrer le temps naturel de la mort et de supporter le poids d'une décision quand elle se présente et que le patient est déjà loin: « était-ce bien le désir de celui qui s'en va ? », « ne lui donne-t-on pas la mort » ? L'auteur n'évade pas ces questions éminemment éthiques et à travers ce récit familial et chaleureux, même si parfois les explications autour des préceptes législatifs sont un peu trop « pédagogiques », nous redit combien les mourants, comme ceux qui restent, ont besoin d'être accompagnés par une vie qui ne se dérobe pas, même si la mort est inéluctable.

Anne Danion-Grilliat, Professeur de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent au CHU de Strasbourg

Vincent Triest, *La fonction publique engagée dans la responsabilité sociétale*, [en ligne : <https://www.publicquality.be/images/documentation/Prospective_FP_v3t.pdf>, consulté le 4 janvier 2017], novembre 2016 (publié sur le site le 8 décembre 2016), 20 p.

L'auteur est Conseiller général au Service Public Fédéral Personnel et Organisation et



travaille à la question de la responsabilité sociétale au sein de l'administration belge. Son article a été mis en ligne sur le site *Publicquality*, émanation de la direction générale de l'administration pour laquelle l'auteur travaille.

C'est un document qui s'adresse avant tout aux fonctionnaires belges, quelle que soit leur administration d'appartenance. Comme l'indique le site Internet, « Le contenu est axé sur la gestion de la qualité totale (QQT) avec le Cadre d'Auto-évaluation des Fonctions publiques (CAF), l'outil de gestion totale de la qualité européen développé par le Réseau européen des administrations publiques (EUPAN) ». C'est le cadre conceptuel de l'article susmentionné. Si les références historiques et les rapports contemporains cités sont tout à fait pertinents, le lecteur est étonné par certaines définitions avancées comme des évidences. Prenons deux exemples.

Premier exemple : il est affirmé (p. 5-6) que les acteurs de la condition salariale sont les employeurs, les travailleurs, les clients et les pouvoirs publics. Dans le cadre d'une réflexion sur la responsabilité sociétale, les parties prenantes sont bien plus nombreuses : les actionnaires, les fournisseurs, les concurrents, les collectivités territoriales, les associations ou le citoyen entrent aujourd'hui dans le champ du dialogue avec l'organisation. On sait très bien le poids exercé par ces différents acteurs et les valeurs, souvent contradictoires, qu'ils portent ainsi que les incidences internes qu'ils entraînent en termes de conditions salariales.

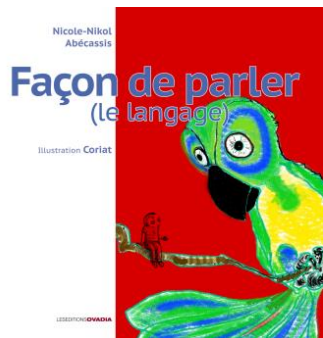
Deuxième exemple, concernant la fonction publique (p. 9 à 11) : l'approche de l'organisation telle que définie par Michel Crozier sert de cadre de référence. L'organisation, selon Crozier, laisse apparaître des enjeux de pouvoirs. Mais le passage au concept d'institution permet de tenir compte des hommes et des femmes qui la composent, crée de la relation par la prise en compte des différences, crée de la valeur et transcende l'organisation. On pense ici aux travaux de Renaud Sainsaulieu (sur l'institution), Claude Dubar (la transaction objective et la transaction subjective au sein des rapports au travail), Alain Caillé (les individus ne sont pas uniquement motivés par une logique de gains matériels et personnels : ils obéissent également à un système de valeurs) ou le sociologue belge Guy Bajoit (les contraintes de la vie collective et les représentations s'invitent dans la logique d'action du sujet-acteur avec les identités engagée, assignée, désirée et collective ; le titre de son ouvrage publié en 2010 aux Presses universitaires de Laval est éloquent à ce propos *Socio-analyse des raisons d'agir. Études sur la liberté du sujet et de l'acteur*).

La partie concernant l'engagement de la fonction publique dans la responsabilité sociétale, s'inscrit dans le mouvement du *New Public Management*. Il s'agit de construire des politiques publiques avec des méthodes de gestion issues du secteur privé, pour atteindre une meilleure performance (cette méthode est plus connue en France avec la Révision générale des politiques publiques ou RGPP lancée en 2007 sous Nicolas Sarkozy et remplacée depuis 2012 sous François Hollande par la Modernisation de l'action publique). Les critiques sont aujourd'hui connues et bien identifiées : la fragmentation entre le fonction politique de pilotage et le fonction administrative d'exécution, le premier perdant le contrôle sur le second ; la désintégration de la technocratie centrale au profit d'entités autonomes, impliquant une quasi impossibilité de coordination des activités. Cette approche est relativisée dans la dernière partie consacrée au *gouvernement sociétal* impliquant le fonctionnaire et le citoyen, mais sans aller (encore) jusqu'à la « gouvernance par la valeur publique » (*public value management*) ou gouvernance collaborative, intégrée, en réseau, partagée...

Marc Feix, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

Nicole-Nikol Abécassis, *Façon de parler (le langage)*, Illustration Coriat. Les éditions Ovidia, 2016. Nicole-Nikol Abécassis, *Que veux-tu ? (la liberté)*, Illustration Coriat. Les éditions Ovidia, 2016

Ces deux albums illustrés par Coriat sont écrits par la même auteure, Nicole-Nikol Abécassis, agrégée et docteure en philosophie, l'auteure est professeur de philosophie dans la Principauté de Monaco, directrice de la collection L'Âge de raison aux Editions Ovidia et l'auteur de nombreux albums de philosophie réservés aux enfants. En 2016, nous avons déjà recensés deux albums de cette collection : *Qui suis-je ? (conscience/inconscient)* et *Nulle part. (l'existence, la mort)*.



Avec **Façon de parler**, c'est toute la place du langage qui est évoquée. L'occasion d'un trajet lors du départ en vacances permet à Maxence, le jeune héros, d'en prendre conscience... Parler peut être un jeu, une façon d'identifier, de donner un nom ou de ne plus correspondre au nom donné ; certains mots peuvent avoir des sens différents selon le contexte dans lequel on les emploie, il y a des façons de parler, il faut pouvoir se faire entendre, avec des mots qui se font signe dans la langue des signes... Mais les animaux ? Et le perroquet ? Lucie est astucieuse...



Avec **Que veux-tu ?**, c'est la liberté et plus encore la place des règles, des interdits, de la loi, qui sont interrogées. Au moment de revenir d'une classe verte, Maxence est puni par son maître parce qu'il glisse à califourchon sur la rampe d'escalier. Intéressant n'est-ce pas limiter la liberté ? En rentrant, d'autres situations sont mises à contribution comme celle d'un oiseau en cage ou l'avion qui vole, ou encore l'obéissance ou la politesse pour interroger la notion de choix et découvrir les règles du vivre ensemble...

Ces albums s'adressent aux enfants de « l'âge de raison »

et sont un excellent soutien à leur découverte du monde et de ses usages. Le texte est d'un côté tandis que l'autre page est illustrée et ne peut que donner lieu à commentaires de la part de l'enfant. Un guide de lecture accompagnée en fin d'ouvrage pourra s'avérer utile pour certains éducateurs.

À conseiller sans réserve !

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE

L'ensemble est fort agréable, pédagogique et certainement utile.

Une nouvelle publication de l'Académie Nationale des Sciences et l'Académie Nationale de Médecine aux Etats-Unis :

Human Genome Editing: Science, Ethics, and Governance (300 pages)

[Lire ou télécharger le rapport complet](#)

Commentaire par Marie-Jo Thiel :



Les possibilités d'éditer le génome humain ont fait ces dernières années des bonds spectaculaires. Elles donnent l'opportunité d'intervenir de manière toujours plus précise sur le génome humain, et pas seulement pour des motifs médicaux. La réflexion éthique mais aussi les décisions de gouvernance s'avèrent essentielles... ce rapport s'y attache en évoquant les grands domaines d'intervention que sont la recherche fondamentale (où des règles éthiques sont applicables), les essais cliniques sur des cellules somatiques (là encore des comités d'éthique sont compétents), et les essais sur les lignées germinales. Le rapport évoque également l'usage de la CRISPR technologie pour l'augmentation des capacités ou qualités humaines (enhancement) en suggérant que pour le moment le

public n'est pas prêt, que cela ne serait accessible qu'à une élite et qu'il faut donc actuellement y renoncer.

Le rapport propose diverses recommandations dont celles sur l'application aux cellules germinales peuvent surprendre car lors de la rencontre internationale de Washington qui avaient réuni tous les grands experts mondiaux en la matière en décembre 2015, on avait pensé que les essais cliniques touchant la lignée germinale devaient pour le moment être interdits pour des questions de sécurité sanitaire et d'imprécision de la technique... Ce rapport ne nie pas les problèmes mais pense qu'il faut autoriser cette recherche sous

certaines conditions... C'est là l'objectif principal du texte : obtenir l'autorisation de mener à bien des projets car, à la clé, il y a les royalties... Or la publication du rapport intervient en même temps que la décision de l'Office des brevets américains (Uspto) en faveur du Broad Institute de Cambridge (Massachusetts)... Alors même que l'université californienne de la biochimiste Jennifer Doudna et sa collègue française Emmanuelle Charpentier (Institut Max Planck, Berlin), qui a été la première à solliciter un brevet en mai 2012... Six mois plus tard, une équipe du Broad Institute, menée par le biochimiste Feng Zhang, publiait à son tour un article dans *Science* et déposait, une demande de brevet ciblée sur cette application, mais selon une procédure extraordinaire plus onéreuse et plus rapide... C'est ce brevet qui a été reconnu pour l'heure, mais la bataille n'est sans doute pas terminée. Et le rapport susmentionné doit à présent ouvrir la possibilité de faire de la recherche clinique tous azimut, et cela donne l'impression de prendre l'éthique en otage...

Marie-Jo Thiel, Directrice du CEERE

En ligne - Online

En ligne - Online

A (re)découvrir en ligne sur notre site <http://ethique.unistra.fr> rubrique [Canal Ethique](#) ou sur les sources indiquées :



- **Retrouvez toutes les vidéos de la 7ème édition du Forum européen de Bioéthique** qui s'est déroulé du 30 janvier au 4 février 2017 à Strasbourg sur «Humain, Post-Humain» en ligne sur : <https://www.youtube.com/user/FEBioethique/videos>

- **Ecouter René Heyer sur RCF-Info – Alsace** : René Heyer vient de quitter ses fonctions de doyen de la faculté de théologie catholique de Strasbourg. Il explique comment il poursuit néanmoins son travail de recherche : <https://rcf.fr/actualite/societe/alsace-la-faculte-remercie-le-doyen-rene-heyer>

- **Retour sur les Semaines Sociales de France**. Pour **André Clavert**, intervenant lors des 91èmes semaines sociales de France à Paris ce week-end : il faut agir ensemble afin d'offrir aux plus démunis un enseignement constant et adapté : <https://rcf.fr/actualite/social/alsace-retour-sur-les-semaines-sociales-de-france>

- **Corps - esprit - sciences : conversations avec le Dalai Lama**. Retrouvez l'intégralité des échanges en vidéo en français sur <http://www.canal2.tv/>

- Communiqué de presse et enregistrement vidéo (en anglais et russe) de la **Conférence internationale sur les Droits de l'homme et biomédecine** : aspects éthiques et juridiques du don d'organes qui s'est tenue le 26 avril 2016 à Moscou : [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=DC-PR072\(2016\)&Language=lanEnglish&Ver=original&BackColorInternet=F5CA75&BackColorIntranet=F5CA75&BackColorLogged=A9BACE](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=DC-PR072(2016)&Language=lanEnglish&Ver=original&BackColorInternet=F5CA75&BackColorIntranet=F5CA75&BackColorLogged=A9BACE)

- **3ème journée annuelle du Comité d'éthique de l'Inserm** qui a eu lieu le 13 juin 2016 sur le thème : La recherche en santé : entre confiance et défiance ? (re) voir les [interventions de cette 3e journée](#)

- Un étudiant en thèse d'éthique à l'Université de Strasbourg Sébastien Koci a participé le 24 mars 2016, au concours universitaire "**Ma thèse en 180 secondes**". La vidéo complète du concours est disponible depuis ce lien : https://www.youtube.com/watch?v=alm1_5lf3tk (la présentation de Sébastien Koci se situe à 1h29).

- **Les 10 ans du CEERE** : Le 6 novembre 2015, Salle Pasteur du Palais Universitaire de Strasbourg, le Centre Européen d'Enseignement et de Recherche en Ethique (CEERE), a organisé la célébration de son 10^{ème} anniversaire avec une réflexion sur : « L'ETHIQUE,

une compétence universitaire exigeante et socialement indispensable », voir la vidéo et les photos : <http://ethique-alsace.unistra.fr/index.php?id=14582>

– **Ensemble des émissions hebdomadaires RCF [Alsace]** Éthique pour tous, depuis avril 2016 à février 2017, présentées par Marie-Jo Thiel sur une diversité de thèmes en éthique (éthique, c'est quoi ?, fin de vie, droits à l'enfant, tests génétiques...) : <https://rcf.fr/vie-quotidienne/psychologie/alsace-ethique-pour-tous> (réalisation Paul Meyer)

– **Mam Gynéco** : tout savoir sur la gynécologie sans oser le demander
Par Odile Bagot, gynécologue strasbourgeoise et ancienne diplômée du master éthique et sociétés : <http://france3-regions.francetvinfo.fr/alsace/emissions/route-67/mam-gyneco-tout-savoir-sur-la-gynecologie-sans-osser-le-demander.html>

Vous pouvez retrouver tous les enregistrements vidéos des Journées internationales d'éthique ou des émissions impliquant le CEERE depuis notre site ethique.unistra.fr / [Canal Ethique](#).

Par ailleurs vous pouvez également retrouver depuis le site de la [Fondation Ostad Elahi](#) des entretiens filmés, ainsi que des conférences, des colloques (sur la solidarité, la famille, l'entreprise...) centrés sur l'éthique : www.fondationostadelahi.tv

Actualités du mois de mars 2017



Du mardi 28 février au mercredi 1^{er} mars – Colloque Inter académique

Thème : Le sens de la vie

Lieu : Fondation Singer-Polignac Paris

Jeudi 2 – Cycle de conférences DECERE :

Thème : "Pour un islam ouvert en Europe"

Lieu : Munsterhof 9 rue des Juifs + Strasbourg

Jeudi 2 – Conférence au FEC

Thème : "Transhumanisme : le futur a-t-il encore besoin de nous ?", par Jean-Michel Besnier

Lieu : 20h - FEC -17 Place Saint-Etienne, 67000 Strasbourg

Du mardi 7 au mardi 28 – Cycles de conférences UCLY - CIE

Thème : "Burn out : qu'est-ce qui nous écrase ?"

Lieu : De 18h30 à 18h30 - Université catholique de Lyon - 23 place Carnot 69002 Lyon

Du mercredi 8 au vendredi 10 – Colloque International / International Conference

Thème : TRAVAIL DES FEMMES, TRAVAIL DES MÈRES : LES ENJEUX DE LA GESTATION POUR AUTRUI (TEGPA)

Lieu : Grenoble, France

Mercredi 8 – Conférence - Association Pierre Clément

Thème : Mourir chez soi, pour qui, pourquoi ?"

Lieu : À 18h00 - Cinéma Vox - rue des Francs Bourgeois - Strasbourg

Mercredi 8 – Conférence au FEC organisée par CCFD-Terre Solidaire

Thème : L'ethiquette qui gratte, ou quand s'habiller devient compliqué

Lieu : À 19h00 - FEC -17 Place Saint-Etienne, 67000 Strasbourg

Du Jeudi 9 au vendredi 10 – Prix de la Tolérance Marcel Rudloff 2017

Événements en deux temps : projection-débat et cérémonie de remise du prix au Lauréat :

Docteur Pietro Bartolo

Lieu : Strasbourg

Jeudi 9 – Séminaire Bioéthique et société

Thème : Grandir en humanité au travers de sa vulnérabilité, par Marie-Jo Thiel

Lieu : De 16h à 19h - Institut d'anatomie Salle 21 - Hôpital civil, 1 place de l'hôpital - Strasbourg

Vendredi 10 – Séminaire 2 Corps et prothèses : vécus, usages, contextes

Thème : Rééducation fonctionnelle et technologies d'assistance au corps

Lieu : De 09h00 à 17h00 - Salle des conférences de la médiathèque, Faculté de médecine Lyon Est, Campus Rockefeller, Université Claude Bernard Lyon 1, Lyon

Lundi 13 – Premières Assises nationales

Thème : Valeurs de la République, du bien commun et de l'engagement

Lieu : De 09h30 à 18h Palais du Luxembourg - 15 Ter rue de Vaugirard, 75006 Paris

Lundi 13 – Séminaire Ethique et droits de l'homme

Thème : La colère, passion politique ? par M. Michaël Foessel

Lieu : De 17h à 19h - Salle Tauler - Palais Universitaire - Strasbourg

Lundi 13 – Séminaire interdisciplinaire - Corps, genre et vulnérabilité

Thème : Les liaisons dangereuses entre devoir conjugal et viol, par Anna Matteoli

Lieu : À 18h - Grande salle de conférences - MISHA - 5 Allée du Général Rouvillois Campus Esplanade / Strasbourg

Mardi 14 – DECERE - GROUPE VERS L'EUROPE

Thème : Marché du numérique connecté et ubérisation

Lieu : À 20h30 - Centre Emmanuel Mounier 42 rue de l'Université à Strasbourg

Jeudi 16 – Conférence suivie d'un débat sur la fin de vie

Thème : Fin de vie

Lieu : De 18h à 20h - Maison des associations de Strasbourg, 1a Place des Orphelins, 67000 Strasbourg

Mercredi 22 – DECERE - ATELIER

Thème : Penser les religions dans une Europe sécularisée

Lieu : 22h00 - Salle paroissiale Saint-Bernard 4 boulevard Jean-Sébastien Bach - Strasbourg

Vendredi 24 – 7^{ème} Printemps Ethique de Nice

Thème : Les conflits d'intérêts

Lieu : Faculté des Sciences (parc Valrose) Amphithéâtre du petit Valrose, Nice

Lundi 27 – Thème : Forum participatif et citoyen

Thème : « Handicap et sexualité »

Lieu : De 09h30 à 17h APRADIS Picardie - 6 rue des deux ponts – Amiens

Lundi 27 – Séminaire interdisciplinaire - Corps, genre et vulnérabilité - 27 mars

Thème : "Corps objet, corps d'usage ou corps de parole. Le corps des femmes aux prises avec les violences conjugales", par Louise Atani-Torasso,

Lieu : 18h - Grande salle de conférences - MISHA - 5 Allée du Général Rouvillois Campus Esplanade / Strasbourg

Mardi 28 – Séminaire Gérontologie en Alsace

Thème : Gérontologie

Lieu : 18h à 20h - Salle 5113 Bât. Le Patio Campus universitaire de l'Esplanade - Strasbourg

Jeudi 30 – Séminaire Bioéthique et société

Thème : L'humanité face au défi éthique du transhumanisme, par M. Jean Staune

Lieu : De 16h00 à 19h00 - Institut d'anatomie Salle 21 - Hôpital civil, 1 place de l'hôpital - Strasbourg

Pour en savoir plus sur toutes ces manifestations et celles qui suivent les autres mois : cliquez sur les dates ou rendez-vous sur notre site Internet <http://ethique.unistra.fr> Rubrique « Actualités en Éthique ».

Quoi de nouveau en éthique ?

Quoi de nouveau en éthique ?

Big Data en santé (enquête pour les germanophones)

Die Menge der weltweit kursierenden Daten verdoppelt sich jährlich. Auch im Gesundheitsbereich arbeiten immer mehr Forscher, Firmen und Ärzte mit riesigen Datenmengen – ein Trend, der auch dort unter dem Stichwort "Big Data" zusammengefasst wird. Gesundheitsdaten werden längst nicht mehr nur in der Praxis und in Studien gesammelt, sondern auch von Bürgern selbst erfasst – sei es über mobile Apps, soziale Netzwerke oder Online-Patiententagebücher.

Gleichzeitig wachsen die Möglichkeiten, solche Daten schnell und effektiv auszuwerten und sie mit anderen Daten zu verknüpfen, die gerade in der Zusammenschau ebenfalls gesundheitsrelevant werden können, z.B. Informationen über das Einkaufsverhalten, Suchanfragen im Internet, Ortsdaten oder die Analyse von Text-, Sprach- und Videomaterial. Solche Analysen ermöglichen tiefe Einblicke in den individuellen Gesundheitszustand und Lebenswandel.

Angesichts der Herausforderungen, die diese Entwicklungen für verschiedene gesellschaftliche Bereiche mit sich bringen, erarbeitet der Deutsche Ethikrat derzeit eine Stellungnahme und erörtert dazu unter anderem, wie die immer engmaschigere und oft kaum merkbare Sammlung gesundheitsrelevanter Daten unsere Selbstwahrnehmung, Freiheit und Selbstbestimmung berührt: Wie können Privatpersonen, Forscher und Firmen verantwortungsbewusst mit solchen Daten umgehen, und wie lässt sich die Qualität und Zuverlässigkeit komplexer Datenauswertungen sichern? Welche regulatorischen Mechanismen und Anreize bieten sich an, um die Chancen und Risiken von Big Data im Gesundheitsbereich angemessen zu handhaben?

Öffentliche Befragung

Um seinen Blick für die Herausforderungen und Handlungsmöglichkeiten im Bereich Big Data und Gesundheit zu schärfen, möchte der Deutsche Ethikrat Personen und Organisationen mit Interesse an der Thematik die Gelegenheit geben, bis 31. März 2017 an einer öffentlichen Befragung teilzunehmen.

Sie sind herzlich zur Teilnahme eingeladen.

[Teilnahmeunterlagen](#)

5^e édition des trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique

La 5^e édition des Trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique est lancée. La sélection des lauréats s'effectuera à partir des ouvrages publiés par des chercheurs et enseignants sur l'année 2016 et les 6 premiers mois de 2017.



La cérémonie de remise des Trophées aura lieu le 10 novembre 2017 au CNAM (Paris).

Elle sera couplée avec la seconde édition (1^{ère} édition en 2012) d'un état des lieux de l'enseignement et de la recherche en éthique pendant laquelle les lauréats pourront présenter leurs travaux.

Pour participer à cette 5^e édition, les auteurs publiant dans le domaine de l'éthique, les chercheurs et

enseignants en éthique (ou leur éditeur) peuvent transmettre leurs ouvrages à la Fondation Ostad Elahi avant le 20 juin 2017 :

Fondation Ostad Elahi - éthique et solidarité humaine

Trophées de l'enseignement et de la recherche en éthique

59 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

[Pour en savoir plus, cliquez](#)

Retenez dès à présent

Retenez dès à présent

Journée d'étude du 12 mai 2017 à Strasbourg (Palais Universitaire) organisée par les Semaines sociales de France, le CEERE et l'ERERAL « LA SECU, JUSQU'OU ? Quelle solidarité et quel soin pour notre système de santé ? »



Réduction des droits à remboursements, contributions diverses des utilisateurs du système : ces mesures de gestion de l'Assurance maladie accroissent les charges de ceux qui ont moins de ressources. Pourtant, le principe de base de l'Assurance maladie est que « *chaque assuré social bénéficie, contre le risque et les conséquences de la maladie, d'une protection qu'il finance selon ses ressources.* » Mais à trop justifier les évolutions du système de santé par les bouleversements

techniques ou les nouvelles données démographiques et anthropologiques, que reste-t-il de la volonté fondatrice de solidarité?

Deux interrogations sont à l'origine de cette journée : le soin que nous dispensons répond-il aux besoins de santé? Comment décloisonner les structures de santé ? Nous avons demandé à **Christian Léonard** (Bruxelles), **Pierre Giorgini** (Lille) et **Alain Cordier** (Paris) de nous aider à élargir notre cadre de réflexion.

Vous avez des choses à dire en tant que..... ? Répondez à l'**appel à contributions** pour des interventions brèves (environ 10') sur les deux thématiques de la journée.

[Cliquez ici pour des informations complémentaires :](#)

- [Argumentaire de la journée, son programme ainsi que l'appel à contribution,](#)
- [un bulletin d'inscription](#) – celle-ci est gratuite pour tous mais obligatoire pour des raisons de logistique.

The Centre for Biomedical Ethics and Law of the KU Leuven is organizing the 3rd edition of the Summer Course on Ethics in Dementia Care (Leuven, Belgium, 5-7 July 2017).

The objective of the course is to foster exchanges on foundational, clinical-ethical and organizational-ethical approaches to dementia care practices.

During the Summer Course, national and international experts will give presentations on various ethical topics in the domain of dementia care. There will be time for intensive

discussions. The language of instruction will be English. The Summer Course is of interest to participants from diverse professional backgrounds, such as medicine, nursing, psychology, social work, gerontology, health care administration, philosophy and theology, and to PhD students undertaking courses of study in these areas. Detailed information on program, funding opportunities, registration and payment can be found at our website www.cbmer.be.

Congrès international de l'Association Européenne de Théologie Catholique et de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg à Strasbourg (France), 30 août – 2 septembre 2017

Sur le thème : Philadelphia, le défi de la fraternité...

La mondialisation fait de nous des voisins, mais pas des frères et sœurs. Le web tisse des connexions mais ne nous fait pas entrer dans une relation fraternelle. Interdépendance ne signifie pas encore solidarité.

Au frontispice de la Bible, Caïn affirme qu'il n'est pas responsable de son frère... Mais qui est ce frère ? Celui par qui il est uni par les liens du sang ? Celui avec qui l'on s'engage ? Le frère, la sœur, migrant ? Le pauvre économiquement ? Le cosmos avec les relations fraternelles qu'il implique ? Etc.

Jésus dans l'Évangile, dit : « Quiconque fait la volonté de Dieu, voilà mon frère, ma sœur, et ma mère. » (Mc 3, 35 ; Mt 12, 50). Il donne là une clef de la fraternité : tout être humain est notre frère, quand il se reconnaît enfant de Dieu et vit dans la dynamique trinitaire de la vie nouvelle.

Plus de détails sur : <https://sites.google.com/site/congresaetcfrance/>

Le congrès bénéficiera d'une **traduction simultanée en trois langues** (Fr/De/En).

Les inscriptions sont ouvertes depuis le 1^{er} février (**tarif préférentiel** avant le 1^{er} juin 2017)

Appel à contributions
Call for papers

Appels à contributions - Call for abstracts

Call for Abstracts - 31st European Conference on philosophy of Medicine and Health Care - Emerging Technologies in Healthcare 16-19 August, 2017, Belgrade, Serbia

This conference will be organized by the *European Society for Philosophy of Medicine and Healthcare* (<http://espmh.org>) and the *Center for the Study of Bioethics* from Belgrade (www.csb.eu.com). The focus is on New Technologies in Healthcare. The unexpectedly rapid development of various new technologies opens a variety of pressing ethical and philosophical questions. [For more details, please click](#)

5th International Conference on Education in Ethics, 15-17 November 2017, Centre for Ethics, Yenepoya University, Mangalore, India

« Curricular Innovations In Ethics Education »

The International Association for Education in Ethics (www.ethicsassociation.org) was established in 2011 as a platform to promote education in ethics at a global level. Its objectives are (a) to exchange and analyze experiences with the teaching of ethics in various educational settings, (b) to promote the development of knowledge and methods of ethics education, (c) to function as a global centre of contact for experts in this field, and (d) to enhance and expand the teaching of ethics at national, regional and international levels.

The Centre for Ethics, Yenepoya University, Mangalore (www.yenepoya.edu.in) in

Incredible India will host the fifth annual conference of the association in Nov 2017.
Contact: abstract.iaee5@yenepoya.edu.in. For any other information email to info.iaee5@yenepoya.edu.in.
Abstracts in English are invited for topics in the areas on ethics education

Offre de recrutement Post-doctorant Chaire Ethique et Transhumanisme Université Catholique de Lille

*Chercheur post-doctorant en philosophie, histoire ou science
politique. Histoire des idées, philosophie de la technique, biopolitique*

- En contrat à durée déterminée (1 an renouvelable), à temps complet
- Poste à pourvoir à compter du 1er septembre 2017

Dans le cadre du développement de la chaire de recherche ETH+ (Ethique et Transhumanisme), le laboratoire ETHICS - EA 7446, unité de recherche labellisée et pluridisciplinaire de l'Université Catholique de Lille, recrute un/une chercheur/chercheuse post-doctorant(e) en philosophie, histoire ou sciences politique, avec spécialisation dans l'un ou plusieurs domaines précités

Cadre thématique

Depuis une vingtaine d'année, le mouvement transhumaniste connaît un développement important aux Etats-Unis et en Europe. Alors que son histoire est encore récente, l'unité et le sens même du mot "transhumanisme" pose déjà question. Le mouvement et l'idée transhumaniste embrassent aujourd'hui une pluralité de voix, d'acteurs, de réalités et d'idées dont on peine largement à saisir le sens depuis son apparition dans la seconde moitié du XXème siècle. En effet, si la déclaration Transhumaniste tient lieu le plus souvent d'étendard commun repris par les transhumanistes de tout bord, il reste que par leurs actions, idées et discours, c'est bien une diversité de visions plus ou moins conciliables entre elles qui apparaît...

[Télécharger l'intégralité de l'offre](#)

L'Association des anciens du Master éthique et sociétés (l'AAMES)



L'objectif de l'AAMES est de rassembler les personnes qui sont ou ont été impliquées dans le Master d'éthique et sociétés : anciens étudiants, étudiants en cours de formation, les membres du personnel, les intervenants, ainsi que toutes les personnes qui se sentent liées de près ou de loin au CEERE.

- ✓ A partir de ce réseau de forces vives, nous nous proposons entre autre de promouvoir les réflexions éthiques sur la base des expériences respectives de ses membres ;
- ✓ Accompagner et relayer des projets et des actions concrètes liés à une démarche éthique (projets humanitaires, éducatifs, etc.) ;
- ✓ Proposer un tutorat aux nouveaux étudiants en Master d'éthique.

Soutenez l'éthique
Ensemble, nous
pouvons construire un
monde « plus humain ».

Soyez nombreux à nous soutenir en adhérant à l'AAMES.

Contact

Présidente : Gaudiose Luhahe (gluhahe@free.fr),

Secrétaire : Michèle Zeisser (mi.zeisser@hotmail.fr et ceere@unistra.fr)

Soutenez l'éthique ! Soutenez-nous ! Et... payez moins d'impôts !

Vous aussi vous aimez l'éthique ? Vous aimez ce que nous faisons ?



Chaque mois vous recevez la lettre du CEERE ? Vous appréciez les événements que nous organisons et les formations que nous proposons ? Nous avons d'autres projets encore : des bourses pour nos étudiants, des soutiens pour des déplacements, augmenter nos échanges internationaux, etc.

Le travail autour de l'éthique, de la recherche et l'enseignement, la formation et les sensibilisations autour de qui peut humaniser, ne peut se faire sans un minimum de moyens. Soutenez l'éthique !

Ensemble nous pouvons construire un monde plus humain.

Donner au CEERE, c'est payer moins d'impôts.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, une fondation partenariale à l'Université de Strasbourg, *la Fondation université de Strasbourg*, a été créée pour accompagner les grands projets de l'Université tels que le handicap, des bourses sociales, des chaires d'enseignement mais également l'éthique via le CEERE. Ainsi, donner de l'argent au CEERE en mentionnant « Ethique – CEERE » vous permet désormais de payer moins d'impôts !

Quels sont les avantages fiscaux ?

Particulier, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 66% du montant de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Par exemple, si vous avez 1000 € de disponible pour nous soutenir, faites nous un don de 3000 € ! Vous récupérez la différence sur votre feuille d'impôts ! Entreprise, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 60% du montant de votre don dans la limite de 0,5% de votre chiffre d'affaire. Si vous payez l'ISF, vous bénéficiez d'une déduction fiscale de 75% du montant de votre don dans la limite de 50 000 € par an.

Le don au CEERE vous rend acteur du travail éthique. Grâce à vous des projets autour de l'éthique peuvent voir le jour. Ensemble, nous pouvons ainsi construire un monde « plus humain ».

Comment faire ?

C'est très simple. Il vous suffit de compléter le bulletin de don [en cliquant ici](#) et d'y joindre un chèque à l'ordre de « Fondation Université de Strasbourg » en précisant que vous souhaitez flécher la somme allouée à l'« éthique – CEERE » et d'envoyer le tout à : Fondation Université de Strasbourg – 8, allée Gaspard Monge – BP 70028 – F – 67083 Strasbourg Cedex.

Vous recevrez alors un reçu fiscal permettant de déclarer votre don lors de votre déclaration d'impôts. Plus de renseignements sur <http://fondation.unistra.fr>

Divers

Aider, suggérer, pourquoi pas ?

Si vous avez des suggestions, si vous voulez nous aider, devenir BÉNÉVOLE (travail de secrétariat, de traduction, d'informatique, de communication, de mise sous enveloppe, de filmage... selon compétences reconnues), nous soutenir financièrement (via la Fondation de l'Université de Strasbourg), faire un stage (domaines : secrétariat, informatique,



relations internationales...): contactez-nous à ceere@unistra.fr ou en vous adressant directement à mthiel@unistra.fr. Vous pouvez également nous téléphoner aux heures de bureau. Toute bonne volonté est bienvenue !

Lettres du CEERE

Les lettres précédentes peuvent être lues sur notre site ethique.unistra.fr Rubrique *Actualités en éthique*

Si vous voulez vous abonner (*C'est gratuit !*) : connectez-vous sur notre site.

Dans la colonne de gauche de la page d'accueil, il suffit de cliquer sur le lien correspondant.

AUTOUR DE VOUS des femmes et des hommes sont intéressés par les questions éthiques :

- envoyez-leur notre LETTRE du CEERE ;
- envoyez-nous leur adresse mail et nous les abonnerons !

Désabonnement

Si vous voulez vous désabonner : adressez-nous un mail à ceere@unistra.fr

Directrice de
publication
Marie-Jo THIEL

Nous contacter
Tél. Secrétariat
+33 (0) 3.68.85.39.68
Tél. Direction
+33 (0) 3.68.85.39.52

ceere@unistra.fr